

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le 16 avril 2020

GROUPEMENT DU VAR

LE COMMANDANT DE GROUPEMENT

Monsieur le Président,

Dans le contexte de pandémie lié au COVID-19, le groupement de gendarmerie départementale du Var est fortement mobilisé dans l'application des directives gouvernementales relatives au respect des mesures de confinement tout en garantissant le service public de sécurité.

Pour faire face à cet enjeu, le groupement a mis en œuvre dès le 13 mars un plan de continuité d'activité qui repose sur un recentrage et une sanctuarisation des missions identifiées comme essentielles. L'ensemble des échelons est en mesure de garantir un service de proximité au profit de nos concitoyens, en conservant un accueil dans les brigades, la gestion de permanences opérationnelles, le suivi des enquêtes judiciaires et la prise en compte des interventions sur l'ensemble de notre zone de compétence. Cette réorganisation associée à des mesures internes strictes sur le plan sanitaire nous permettent d'engager quotidiennement près de 960 gendarmes avec un très faible taux d'indisponibilité.

Leurs missions sont orientées sur le respect du confinement, la prévention des troubles à l'ordre public aux abords des centres ou commerces d'alimentation, la surveillance des entreprises dont l'activité a cessé ou reste fortement impactée, et d'une manière plus générale, sur une présence dissuasive permettant d'anticiper toute évolution de la délinquance d'appropriation.

Notre action et les mesures à mettre en œuvre par la population font l'objet de communications quotidiennes. Toutes les sollicitations des usagers sont prises en compte en temps réel 24h/24 et 7j/7 par la brigade numérique, à l'exception des urgences orientées vers le 17. Cet accès s'effectue via les réseaux sociaux (comptes Facebook et Twitter), la site internet de la gendarmerie et il peut être également proposé sur les pages d'accueil des communes avec le lien suivant :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>

Enfin, nous avons mis en place des actions ciblées de prévention à l'attention des entreprises et des collectivités qui sont davantage exposées aux risques informatiques avec la dispersion de leurs collaborateurs et la mise en œuvre du télétravail. Je vous adresse dans ce cadre plusieurs documents qui peuvent être proposés aux communes pour sensibiliser leurs agents.

Alors que la période de confinement est prolongée, il me semblait utile de vous adresser ce point de situation et de vous proposer des solutions nous permettant de limiter les effets de cette crise sans précédent.

En vous assurant de l'engagement total de la gendarmerie à vos côtés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Le colonel Alexandre Malo
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Var

Monsieur Jean Pierre VERAN
Président de l'association des maires du Var
Rond point du 4 décembre 1974
83007 Draguignan